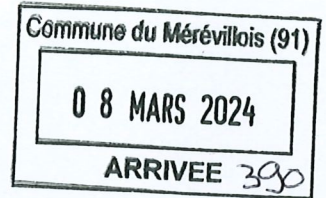




SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



MAIRIE
Madame Roillet Katia
Responsable Pôle Territoire Le
Mérévillois
Place de l'hôtel de ville
Méréville
91660 LE MEREVILLOIS

A Pithiviers, le 5 mars 2024

LRAR 1A 208 797 0362 8

N/réf : 2024/VA/020

Objet : Commune Le Mérévillois- Projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme
(révision globale)

Consultation Personnes Publiques Associées (PPA).

Madame,

Nous avons reçu le courrier concernant la révision globale du PLU le 12 février 2024.

Les éléments communiqués font apparaître :

- Dans l'état initial et évaluation environnement, page 155, il est indiqué n'y a pas d'incidences du PLU sur les déchets et donc pas de mesures spécifiques,
 - Dans le règlement, chapitre A3 : équipements et réseaux, A3.2 desserte par les réseaux, points 4, page 148, les éléments décrits dans le paragraphe conviennent,
 - Dans le diagnostic communal, page 121, et dans l'état initial et évaluation environnement, page 101 à 102, un certain nombre d'informations concernant le SITOMAP sont à modifier.
- Vous trouverez ci-jointes, à partir du texte initial, les corrections à apporter.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Erick BOUTEILLE

PJ :1

SITOMAP

Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS

Tel : 02 38 32 76 20 **Email** : sitomap@sitomap.fr

www.sitomap.fr

Pièce jointe

modifiant le texte de la page 121 du diagnostic communal article 9.3 gestion des déchets et le texte page 101 et 102 de l'état initial et évaluation environnement :

Le SITOMAP (Syndicat mixte intercommunal de la collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'arrondissement de Pithiviers) regroupe 90 communes dont la commune du Mérévillois.

Les compétences du syndicat concernant la collecte des déchets s'exercent autour de 4 grandes missions :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables,
- La collecte des encombrants,
- La collecte en apport volontaire des emballages en verre,
- la gestion des déchèteries.

Le ramassage des ordures ménagères résiduelles (bac noir) et des déchets recyclables (bac à couvercle jaune) a lieu une fois par semaine sur l'ensemble du territoire du SITOMAP.

Les ménages mérévillois disposent de 2 bacs :

-un bac à couvercle jaune pour présenter à la collecte les déchets recyclables en vrac et non imbriqués. Ils sont ensuite acheminés vers le centre de tri de Saran qui regroupe les déchets par matière (plastique, aluminium, acier, carton, papier...). Ces matières partent vers des filières de recyclage pour fabriquer de nouveaux objets.

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfum) sont à déposer exclusivement dans les colonnes à verre disposées dans la commune et en déchèterie.

-un bac noir pour les autres déchets non recyclables mis en sacs poubelle. Une fois collectés, ils sont acheminés vers l'usine d'incinération de Pithiviers. La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.

La pratique du compostage (biodéchets) permet de réduire les ordures ménagères résiduelles. Le SITOMAP en 2010 a distribué des composteurs aux habitants. Depuis 2011, il accorde une subvention aux ménages qui effectue l'achat d'un composteur. Dès 2024, le SITOMAP va à nouveau distribuer des composteurs et encourager les communes à mettre à disposition des composteurs partagés pour ceux qui ne pourraient pas installer chez eux un composteur individuel.

1/2



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**



Le SITOMAP a sur son territoire 8 déchèteries dont une sur la commune de Méréville. Celle-ci est ouverte 2 jours et demi par semaine. Elle est un espace aménagé permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes. L'apport est limité par 1m³ par jour. Les déchets recueillis sont traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Elle est également accessible aux professionnels du territoire ayant signé une convention avec le SITOMAP. Ils peuvent décharger 3 m³ par jour. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés suivant une grille tarifaire.

Les ménages payent ces services par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) incluse dans la taxe foncière. La TEOM est calculée en fonction de la surface bâtie (colonne TFB sur avis d'imposition). Elle n'est pas une redevance pour service rendu mais un prélèvement de nature fiscale. Elle doit être acquittée, y compris lorsque le service de ramassage n'est pas ou peu utilisé.

2/2

SITOMAP

Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS

Tel : 02 38 32 76 20 **Email :** sitomap@sitomap.fr

www.sitomap.fr